



Note d'informations et d'échanges n° 49 Du 19 janvier 2022

Modification n° 7 du Plan Local D'urbanisme de Meudon

Chers amis,

Nous vous informons que

**la modification n° 7 du Plan Local d'Urbanisme de Meudon
entrera en vigueur le 21 janvier 2022**

suite à la délibération du Conseil de territoire de GPSO du 15 décembre 2021, publiée le 20 décembre dernier.



Cette modification prend en compte **pour le Quartier du Potager du Dauphin**, les propositions élaborées par la commission « Urbanisme » de ARQP depuis 2018, à savoir :

- **Zone UDD unique** pour le Quartier du Potager délimité par les avenues Jacqueminot et du Château, et les boulevards des Nations Unies et Verd de Saint Julien
- **Meilleure protection des cœurs d'îlot** : dégressivité du coefficient d'emprise au sol (selon la surface du terrain ou l'implantation de la construction projetée)
- **Inscription dans l'annexes 5 de nouveaux immeubles à protéger y compris les murs de l'ancien Potager du Dauphin** situés dans les parties privées (*avec accord des propriétaires pour ceux demandés par ARQP*)
- **Inscription dans l'annexe 6 d'arbres intéressants** (*avec accord des propriétaires pour ceux demandés par ARQP*)
- **Réduction des hauteurs maximales en fonction du toit** : 6m toit terrasse ou 9m au faitage toiture à pans avec 7 m à l'égout.

Ces nouvelles dispositions, contrebalancent en partie l'effet de la suppression en 2014 par la loi ALUR, des COS créés en 1958 pour limiter la densification.



Rappel :

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Meudon couvre l'intégralité du territoire communal (984 hectares). Il est le principal document de planification urbaine du territoire de la commune régissant les travaux, installations, aménagements.

Conformément à l'ancien article L 151-2 du code de l'urbanisme, le dossier de PLU comprend :

- Un rapport de présentation ;
- Un projet d'aménagement et de développement durables ;
- Deux orientations d'aménagement et de programmation ;
- Un règlement et ses documents graphiques ;

Il est accompagné d'annexes telles que listées aux anciens R.123-13 et R. 123-14 en ce qui concerne le PLU de Meudon.

Pour plus de précisions n'hésitez pas à nous contacter.

Très cordialement
Pour l'association
Dimitri Floros, président
Denys Millet, chargé de l'Urbanisme



*N'oubliez pas d'adhérer, si vous ne l'avez pas déjà fait pour 21/22, et de solliciter vos amis et voisins de se joindre à nous :
avec le formulaire ci-joint ou sur notre site <https://quartierdupotager-meudon.fr/>*